

FONDS DE PLACEMENT GARANTI

# Helios2 – 75/75

POUR JUMELER POTENTIEL DE CROISSANCE DES MARCHÉS  
ET PROTECTION DE VOTRE INVESTISSEMENT



**Desjardins**

Assurances

Vie • Santé • Retraite

**Vous cherchez un placement  
pouvant allier potentiel  
de croissance des marchés  
et protection de votre  
investissement à un coût  
accessible?**



A man with a beard, wearing a denim shirt and an apron, is holding a tablet. A woman in a grey blazer is leaning in and pointing at the screen. They are both smiling. The background is a cafe with warm lighting and hanging lamps.

## Nous avons une proposition pour vous

La Garantie Helios2 – 75/75 vise à protéger votre investissement à l'échéance et au décès, en plus de vous permettre de bénéficier des caractéristiques avantageuses des fonds de placements garanti (FPG).

# Ce que vous devez retenir de Helios2 – 75/75

## 1 OPTIONS DE PLACEMENT DIVERSIFIÉES AU POTENTIEL DE CROISSANCE DES MARCHÉS ATTRAYANT

### **Solutions d'investissement**

Donnent accès à un ensemble de fonds variés pouvant répondre à vos besoins financiers, et ce, en une seule étape.

### **Portefeuilles d'investissement responsable**

Conçus pour appuyer des entreprises qui favorisent le développement durable dans le respect des personnes et des collectivités tout en visant un potentiel de rendement attrayant.

### **Portefeuilles FNB Avisé**

Donnent accès à des fonds négociés en bourse dans une solution de placement innovante.

### **Fonds individuels**

Offrent une gamme complète de fonds de placement diversifiés visant un potentiel de croissance du capital pouvant répondre à vos objectifs financiers: revenu, équilibré et répartition d'actifs, actions canadiennes et actions étrangères.

## 2 PROTECTION CONTRE LES CRÉANCIERS

En cas de faillite ou de poursuite judiciaire, comme il s'agit d'un contrat de rente établi par une compagnie d'assurance, votre investissement peut être protégé contre les saisies des créanciers selon le Bénéficiaire que vous désignez ou si vous désignez un Bénéficiaire irrévocable<sup>1</sup>. C'est un avantage particulièrement indiqué si vous êtes un entrepreneur, un travailleur autonome ou un professionnel.

## 3 VERSEMENT RAPIDE DU CAPITAL-DÉCÈS

En cas de décès, votre Bénéficiaire recevra le Capital-décès en moins de cinq jours ouvrables à la suite de la réception des documents requis<sup>2</sup>. C'est plus simple et plus rapide que d'attendre le règlement de la succession!

<sup>1</sup> Si ce critère n'est pas rempli, votre investissement peut tout de même être insaisissable en cas de faillite selon certaines conditions.

<sup>2</sup> Des conditions s'appliquent, y compris la réception des documents pertinents, comme l'acte de décès. Vous devez désigner nommément le ou les Bénéficiaires auxquels le Capital-décès sera versé.

# Ce que vous devez retenir de Helios2 – 75/75 (suite)

## 4 PROTECTION DE VOTRE INVESTISSEMENT

### Protection à l'échéance<sup>3</sup>

La Prestation à l'échéance est égale **au plus élevé** :

- de la valeur au marché des Parts attribuées au Contrat;
- ou
- du Montant minimal de prestation à l'échéance<sup>4</sup> qui est égal à 75 % de la valeur initiale des Dépôts, moins les rajustements pour retraits.

### Protection au décès

Au décès du Rentier<sup>5</sup>, le Capital-décès est égal **au plus élevé** :

- de la valeur au marché des Parts attribuées au Contrat;
- ou
- du Montant minimal de capital-décès<sup>4</sup> qui est égal à 75 % de la valeur initiale des Dépôts, moins les rajustements pour retraits.

**Saviez-vous qu'un investissement de 1 000 \$ suffit pour commencer à mieux protéger votre patrimoine?**

<sup>3</sup> L'échéance du Contrat survient lorsque le Rentier atteint l'âge de 105 ans.

<sup>4</sup> Le Montant minimal de prestation à l'échéance et le Montant minimal de capital-décès sont réduits en proportion des Parts rachetées, le cas échéant. Veuillez vous reporter au document Contrat et notice explicative pour obtenir plus de détails sur les rachats de Parts.

<sup>5</sup> Le Rentier est la personne sur la vie de laquelle repose le Contrat. Lorsque le Rentier décède, le Capital-décès est versé au Bénéficiaire désigné par le Titulaire du Contrat.





SI VOUS CHERCHEZ À PROTÉGER VOTRE INVESTISSEMENT ET À AVOIR ACCÈS AU PLEIN POTENTIEL DES MARCHÉS FINANCIERS, **HELIOS2 - 75/75** PEUT ÊTRE TOUT INDIQUÉ POUR VOUS.



## Qu'est-ce qu'un fonds de placement garanti (FPG)?

Un fonds de placement garanti est un fonds distinct créé et établi exclusivement par une compagnie d'assurance vie. Il est offert au moyen de contrats qui comportent des garanties à l'échéance et au décès.

## Qu'est-ce qu'un Bénéficiaire?

Le Bénéficiaire est la personne désignée qui recevra le plus élevé entre le Montant minimal de capital-décès (montant garanti selon la Garantie choisie) et la valeur de votre Contrat à votre décès<sup>6</sup>.

## Qu'est-ce que le Capital-décès?

Le Capital-décès est le montant qui sera versé à votre Bénéficiaire à votre décès. Il correspond au plus élevé entre le Montant minimal de capital-décès (montant garanti selon la Garantie choisie) et la valeur de votre Contrat à votre décès<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Le calcul de la valeur de votre Contrat a lieu le jour où nous recevons tous les documents exigés selon nos règles administratives.

# Desjardins, un nom qui inspire confiance!

Le Mouvement Desjardins est le premier groupe financier coopératif au Canada et l'une des institutions financières les mieux capitalisées au pays. Il jouit d'excellentes cotes de crédit comparables à celles de plusieurs grandes banques canadiennes et même internationales. Cela lui vaut notamment d'être reconnu parmi les institutions financières les plus solides dans le monde selon le magazine *The Banker*.

**Pour en savoir davantage sur Helios2 – 75/75, nous vous invitons à communiquer avec votre conseiller dès aujourd'hui.**

[desjardinsassurancevie.com/helios2](https://desjardinsassurancevie.com/helios2)

Les documents Contrat et notice explicative et Aperçus des fonds contiennent des renseignements importants sur les caractéristiques du Régime de fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière – Helios2 et les Fonds de placement garanti DSF. De plus, le glossaire du document Contrat et notice explicative comprend des termes définis. Nous vous conseillons de lire ces documents attentivement avant de souscrire un contrat.

Les Fonds de placement garanti DSF sont établis par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Helios2 et Fonds de placement garanti DSF sont des marques de commerce déposées de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. DESJARDINS ASSURANCES et son logo sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence.